



## Recommandation de sécurité No. 58

<b>Date de la publication</b>	01.07.2014
<b>No. reg. du rapport final</b>	2013072902
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le lundi 29 juillet 2013, à 18h44, les trains 12976, régional Payerne–Lausanne, et 4049, Regio Express Lausanne–Payerne, sont entrés en collision sur l'aiguille 1 en gare de Granges-Marnand. Lors de la collision, le train 12976 avait une vitesse résiduelle de 60 km/h et le train 4049 de 45 km/h. Sur les 45 personnes qui se trouvaient dans les deux convois, 26 ont été blessées dont 6 grièvement. Le mécanicien du train 4049 est décédé sur place.</p> <p>L'appareil d'enclenchement de la gare de Granges-Marnand dont le tableau à schéma de voie a été mis en service en 1975, ne correspond plus totalement aux standards 22 techniques ni aux processus d'exploitation actuels. Lorsque la gare est en desserte locale, le mécanicien assume seul la responsabilité du départ du train. Une seule défaillance humaine peut provoquer une mise en danger ou un accident.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	Equiper la gare de Granges-Marnand du système de contrôle de la marche des trains Euro-ZUB conformément aux directives de la réglementation CFF I 20027 version 3.0 du 01.02.2012.
<b>Etat de l'implémentation</b>	La gare de Granges-Marnand est équipée depuis avril 2014 d'une installation de surveillance de la vitesse. Mise en oeuvre
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<u><a href="#">Schlussbericht</a></u>